

Penser et construire la cité

La cité antique est **une matrice autour de laquelle les hommes s'organisent** pour vivre les uns avec les autres selon des valeurs et des règles de vie communes. Dans *La Cité de Dieu*, saint Augustin écrit : « *La paix de la cité, c'est la concorde bien ordonnée des citoyens dans le commandement et l'obéissance.* » (XIX, 13, 1) Dans sa recherche de perfection, la cité antique a permis de penser différents **régimes politiques** et continue, encore aujourd'hui, d'inspirer notre époque.

La cité idéale est pour sa part **une conception urbanistique** visant à la perfection architecturale et humaine. Elle aspire à faire vivre en harmonie une organisation sociale singulière fondée sur certains préceptes politiques et moraux, tels que la justice, la paix et le bonheur. Dans l'Antiquité grecque, c'est au philosophe Platon que l'on doit les réflexions les plus poussées autour de la notion de « cité idéale. »

L'objectif de ce chapitre est de poser les jalons d'une réflexion autour de la notion de « cité ». Quelles sont les **origines de la πολις** ? Comment s'organise-t-elle ? Pourquoi les Anciens ont-ils éprouvé le besoin de concevoir la « **cité idéale** » ? Quelles sont ses caractéristiques ? Quel héritage nous ont-ils laissé ?



Je révise et je me perfectionne

I. Aux origines de la cité antique

1.1 Problématiques liées à l'objet d'étude

Dans l'Antiquité grecque, la πόλις (dont l'équivalent latin est la *civitas*) est une réalité complexe qui subit de multiples transformations : de la cité archaïque à la cité classique, la πόλις ne cesse de se métamorphoser, souvent en mal, au gré des événements historiques et des hommes qui la gouvernent. Elle est soumise aux appétits personnels et à la soif de pouvoir de ceux qui la dirigent, aux coups d'État et crises politiques qui en sapent les assises.

Si nous peinons aujourd'hui à la définir, tant cette réalité antique est complexe pour nous, les Anciens, eux, n'avaient aucun doute : pour eux, la cité était d'abord et avant tout **une communauté humaine**. Laissons la parole à Alcée, un poète, aristocrate et soldat qui a vécu à Mytilène à la fin du VII^e siècle avant J.-C. : « *Ce ne sont pas les pierres, ni le bois de charpente, ni l'art des charpentiers (qui font) la cité ; mais partout où se trouvent des hommes qui savent comment assurer leur salut, là se trouvent les remparts, là se trouve la cité.* »

Selon quels critères les hommes se sont-ils regroupés entre eux ? Comment ont-ils réussi à former une « cité » et à vivre tous ensemble, en harmonie les uns avec les autres ? Quels **régimes politiques** ont-ils mis en place ? Quels sont les facteurs favorables à l'essor d'une cité, et quels sont ceux qui, au contraire, nuisent à son développement ?



1.2 Définitions

- ⊙ **ἡ πόλις, εως ου civitas, atis (f.)** : groupement d'hommes se reconnaissant une origine commune et les mêmes dieux, vivant sur un territoire peu étendu, possédant ses lois, ses institutions et ses magistrats et parlant un dialecte qui lui est propre. En Grèce, la cité est un vaste ensemble comprenant un ἄστυ (centre urbain), une χώρα (territoire agricole), une ἀκρόπολις (acropole fortifiée, située sur une colline sacrée où se trouvent des temples et des sanctuaires dédiés aux divinités protectrices de la cité), une ἀγορά (place du marché, dont l'équivalent romain est le *forum*), des lieux de loisirs comme des théâtres ou des thermes et d'un port pour les cités en bord de mer. Les remparts marquent la limite entre agglomération et campagne. La notion de πόλις peut recouvrir trois réalités superposables entre elles : une réalité civique (corps des citoyens), une réalité géographique (site occupé par les habitants de la cité), une réalité politique (cité-État dotée d'un gouvernement qui lui est propre).
- ⊙ **ἡ πολιτεία, ας** : terme polysémique (en témoigne la diversité des traductions proposées selon les cas !) exprimant une notion complexe, liée à la réalité de la cité antique. Cette notion implique en même temps un statut et une activité et concerne aussi bien chaque individu que la collectivité tout entière. La πολιτεία « individuelle » désigne à la fois l'**appartenance à une communauté fermée et autonome au sens de « vie de la πόλις »** (la « nationalité ») et la possibilité d'y exercer un pouvoir en participant aux mêmes droits que tous les autres citoyens de la communauté (le « droit de cité » ou les « droits politiques », qui correspond au *jus civitatis* en latin). La πολιτεία « collective » renvoie pour sa part au **type de gouvernement** en place et à la **constitution de la cité**. Depuis Hérodote, les Grecs distinguent trois types de « constitutions » selon le nombre des détenteurs du pouvoir : la **monarchie** (pouvoir d'un seul), l'**oligarchie** (pouvoir d'un petit groupe) et la **démocratie** (pouvoir du peuple). Pour désigner la citoyenneté, on dit non seulement « avoir la πολιτεία » (dans son sens individuel), mais aussi « participer à la πολιτεία » (dans son sens collectif).
- ⊙ **ὁ πολίτης, ου ου civis, is (m.)** : membre d'une cité pourvu de droits et de devoirs politiques, d'où la traduction par « citoyen ». Au cœur de la cité antique, on distingue trois catégories juridiques : les **hommes libres qui sont citoyens**, les **non-citoyens libres** et les **non-libres** comme les esclaves. Parmi les hommes libres, tous n'accèdent pas à la citoyenneté (cela dépend en particulier du régime politique en place). Or, la **cité – dans le sens « civique » du terme – est réservée aux citoyens** et de ce fait, exclut les étrangers (ou métèques), les esclaves, les femmes et les enfants.

- Pour être citoyen à Rome, il faut être un homme libre (*ingenuus*) né d'un père citoyen et avoir atteint la majorité (17 ans). Un citoyen romain se reconnaît à son identité (les *tria nomina*) et au port de la toge ; il a des droits (*jura*) et des devoirs (*munera*) : droit de vote (*jus suffragii*), de propriété, de mariage ; obligation de se faire recenser, de servir dans l'armée (*militia*), de payer l'impôt (*tributum*). Les citoyens romains sont répartis selon leur fortune en cinq « classes », elles-mêmes subdivisées en centuries (c'est-à-dire un groupe de cent hommes), sous le contrôle des censeurs (*censor, oris, m.*). Les plus riches contrôlent les élections, car ils votent en premier dans les assemblées (*comitia*), et l'armée. Les plus pauvres, ceux qui ne possèdent rien d'autre que leur propre personne et leurs enfants (*proles*), forment la classe des *proletarii* (qui a donné le mot français « prolétaire »). Ce classement sert de base pour le paiement de l'impôt, l'organisation des élections et du service militaire.
 - Pour être citoyen à Athènes, il faut être né de père et de mère athéniens et être **inscrit sur le registre du dème à l'âge de 18 ans**. Mais dès sa naissance, le troisième jour de la **fête des Apaturies**, l'enfant est présenté aux membres de la **phratrie** à laquelle appartient son père (une phratrie est un regroupement de grandes familles). Celui-ci offre un sacrifice et affirme sous serment que son fils est de naissance légitime. Dix-huit ans plus tard, le candidat à la citoyenneté est présenté par son père au dème. Il est alors coopté par les démotés qui décident s'il y a lieu de l'inscrire sur le registre civique. S'il est accepté, il entre en possession de ses droits civils et politiques et ajoute à son nom celui de son dème. En Grèce antique, la pire chose qui puisse arriver à un citoyen, c'est d'une part l'**ostracisme**, une peine correspondant à la suspension de citoyenneté accompagnée d'un exil de dix ans (en grec, **ὄστρακισμός**, nom formé à partir du terme ὄστρακον qui désigne le tesson sur lequel on écrit le nom de ceux qu'on frappe d'ostracisme), d'autre part, l'**atimie** (en grec, **ἀτιμία**), c'est-à-dire la privation, partielle ou totale, des droits de citoyen.
- ⊙ **ἡ πολιτική τέχνη** : mot à mot, « art politique », « science des affaires de l'État », à l'origine de notre politique contemporaine.
- ⊙ **res publica** : mot à mot, « chose publique » ou « État » (équivalent latin de la πολιτεία) qui désigne tout ce qui a trait aux citoyens. La *res publica* repose sur l'équilibre entre le « peuple » (*populus*) et la noblesse qui détient l'autorité du « sénat » (*senatus*), comme le montre la devise SPQR (*Senatus PopulusQue Romanus*), que l'on retrouve un peu partout à Rome (si vous avez l'occasion de visiter la Ville Éternelle, regardez notamment les bouches d'égout !). Dans les débats politiques et lors des élections, d'un côté se trouvent les **populares**,



qui soutiennent les intérêts de la **plèbe** (on les appelle aussi les **plébéiens**, qui constituent un groupe de petits propriétaires, paysans, artisans, commerçants), de l'autre, les **optimates** (adjectif formé à partir du superlatif *optimus*, « le meilleur »), qui regroupent les partisans de l'ordre sénatorial, une caste puissante de **patriciens** conservateurs jaloux de leurs privilèges. L'épisode de la **sécession de la Plèbe sur le Mont Aventin en 494 avant J.-C.**, rapporté entre autres par Tite-Live (*Histoire romaine* II, 32), aboutit à la création de deux tribuns de la plèbe (*tribuni plebis*) : les plébéiens se révoltent car ils refusent de continuer à combattre pour Rome dans des guerres interminables sans recevoir de droits en retour, alors qu'ils laissent leurs terres à l'abandon. Cet épisode est significatif des tensions qui existaient alors entre patriciens et plébéiens dont la lutte se poursuit pendant plus d'un siècle et demi.

1.3 Principaux axes de la notion

a. Un regroupement d'hommes

Selon Platon, une cité naît dès lors que **quatre ou cinq hommes** (pas plus pour commencer) se rassemblent pour **subvenir à leurs besoins réciproques** car seuls et dispersés, ils se trouvent dans l'incapacité et l'impossibilité de se suffire à eux-mêmes. C'est une idée que reprend à son tour Cicéron dans le livre I du *De Republica* (chapitre XXV, § 39) lorsqu'il cherche à définir la *res publica* : « *La première cause de cette réunion n'est pas tant la faiblesse de l'homme qu'un instinct naturel à se regrouper pratiquement comme en un troupeau. Car l'espèce humaine n'est encline ni à l'isolement, ni à l'errance solitaire.* »

Ainsi, pour concevoir la cité idéale, Platon recherche et expose en premier la structure de la **cité au stade rudimentaire (ou stade primitif)** dans laquelle il définit les **besoins nécessaires** (comme se nourrir, boire, dormir) élémentaires des hommes. La première motivation de ces hommes qui se rassemblent entre eux, c'est la simple conservation de la vie : on se regroupe pour survivre, tout simplement ! Le vrai problème qui se pose alors est le suivant : comment satisfaire les besoins primordiaux de chacun ? Comment organiser l'économie de la cité de manière à ce que tout le monde y trouve son compte ? Platon tente de répondre à ces deux questions dans le livre II de la *République*.



Passage à lire [en édition bilingue]

Principe de la formation de l'État (Platon, *La République II*, 369b – 371a)

<http://remacle.org/bloodwolf/philosophes/platon/cousin/rep2.htm>

<http://remacle.org/bloodwolf/philosophes/platon/cousin/rep2gr.htm#369b>

Dans ce passage, Socrate s'intéresse plus particulièrement au principe de la formation de l'État. La recherche philosophique qui s'amorce ici est donc la restitution des différentes étapes par lesquelles s'instaure l'État. La première de ces étapes, c'est la combinaison de deux facteurs : les hommes ont une multitude de besoins et chaque homme ne peut être compétent dans tous les domaines. Ils doivent donc s'associer les uns avec les autres et s'entraider.

- Platon commence par expliquer la genèse de la cité : les hommes ont besoin les uns des autres, d'où leur regroupement sur un même lieu de vie.
- Puis il présente, dans un ordre hiérarchique, les besoins matériels primordiaux pour la satisfaction desquels se crée une cité : se nourrir, « pour la conservation de notre être et de notre vie » (τοῦ εἶναι τε καὶ ζῆν ἕνεκα), se loger, s'habiller...
- Il explique ensuite que chaque homme est dévolu à une tâche particulière et s'occupe d'un certain travail (ἔργον) dont il met le rendement à la disposition de la communauté. Les quatre professions fondamentales sont les suivantes : le laboureur, le maçon, le tisserand et le cordonnier.
- Enfin, il montre que cette répartition des travaux entraîne nécessairement d'autres besoins qu'il faut combler en augmentant la population de la cité et en ajoutant d'autres professions indirectement utiles.

Ce regroupement d'hommes en un seul et même lieu se fait bien sûr à la faveur d'affinités et de valeurs communes qui permettent de **fonder la cohésion et l'unité de la cité**. Ces valeurs définissent un socle commun à tous les habitants d'une même cité et sont les garantes de l'ordre établi. Elles sont protégées par des lois et un gouvernement politique. Elles favorisent aussi le développement de la cité.



Passage à lire [en édition bilingue]

La cohésion de la cité (Cicéron, *De la République I*, XXV, § 39)

<http://remacle.org/bloodwolf/philosophes/Cicéron/republique1.htm>

Dans le livre I du *De Republica* de Cicéron, Scipion Émilien (surnommé « le second Africain »), invité à traiter du gouvernement idéal, débute son exposé par quelques définitions en lien avec l'origine des sociétés.

- Il commence par poser l'équivalence entre *res publica* et *res populi* : une cité est avant tout un regroupement d'hommes doté d'une constitution politique. *Publicus* vient



en effet de *poplicus*, « qui regarde le peuple, qui lui appartient ». Il y a donc un lien direct entre la *res publica* et le *populus*. Dans le *Poenulus*, le comique Plaute emploie d'ailleurs le groupe nominal *res populi* (*in re populi*, v. 524) pour désigner la cité.

- Ce regroupement (appelé *hominum coetus* ou *coetus multitudinis* par Scipion-Émilien) n'a pas lieu au hasard : il existe chez l'homme une tendance naturelle à aller vers ses semblables et à former avec eux une communauté civique basée sur « un consensus sur le droit » (*juris consensu*) et une « communauté d'intérêts » (*utilitatis communione*).
- Cicéron ne fait que reprendre des définitions qui remontent à Aristote : « Car la cité n'est pas une foule de gens réunis par hasard, mais une foule qui se suffit pour les besoins de la vie. » (*Politique*, 7, 1328b)

b. La πολις-État ou le gouvernement politique de la cité

Ce qui fonde de manière définitive la cohésion de la cité (c'est-à-dire de l'ensemble des citoyens), c'est la **constitution politique** dont elle se dote. Il est communément admis qu'il existe trois types de gouvernement dans l'Antiquité gréco-romaine :

- la **monarchie** (μουνναρχία ou *regnum*), pouvoir d'un seul (le βασιλεύς ou le *rex*) : lorsque ce pouvoir est illégitime, on parle de **tyrannie** (τυρρανίς) ;
- l'**oligarchie ou aristocratie** (ὀλιγαρχία ou *civitas optimatum*), pouvoir de quelques-uns ;
- la **démocratie** (δημος ou *civitas popularis*), pouvoir du peuple, régime politique qui a fait l'objet d'un grand nombre d'éloges dans la littérature antique grecque.

Cette classification tripartite est très nettement exprimée dans la discussion qu'**Hérodote** prête à trois chefs perses après le massacre des Mages.



Passage à lire [en édition bilingue]

Classement des constitutions politiques (Hérodote, *Histoires*, III, LXXX sqq.)

<http://remacle.org/bloodwolf/historiens/herodote/thalie.htm>

Dans cette longue discussion à trois voix, Otanès, Mégabyse et Darius défendent chacun l'une des trois constitutions politiques.

- Otanès parle le premier : il défend la démocratie (πληθος δὲ ἄρχων, LXXX).
- Mégabyse préfère l'oligarchie (ὀλιγαρχία ; ἀνδρῶν τῶν ἀρίστων, LXXXI).
- Darius affirme que des trois régimes, la monarchie l'emporte (LXXXII).

Ce classement des régimes politiques est évoqué comme allant toujours de soi et repris par tous les auteurs antiques. Par exemple, l'orateur **Eschine** (qui a vécu au IV^e siècle avant J.-C) est catégorique :

- *Contre Timarque*, 4 : « *Voici ce que l'on entend toujours dire : il y a dans le monde trois genres de gouvernement, la monarchie, l'oligarchie, la démocratie.* »
- *Contre Ctésiphon*, 6 : « *Car vous savez bien, Athéniens, qu'il y a au monde trois régimes politiques, la tyrannie, l'oligarchie et la démocratie, et que les tyrannies et les oligarchies sont gouvernées par l'humeur des dirigeants, tandis que les cités démocratiques le sont par les lois établies.* »

Au V^e siècle avant J.-C., **Athènes** est par ailleurs très fière de sa **démocratie** dont l'historien Thucydide fait un brillant éloge par la bouche de **Périclès** qui a d'ailleurs donné son nom à cette période (on parle en effet du « siècle de Périclès »). Grâce aux réformes de Clisthène, qui met en place un **régime isonomique**, Athènes s'engage progressivement sur la voie de la démocratie. Elle s'affirme alors de plus en plus comme **puissance maritime** sur l'ensemble du monde grec qu'elle entend dominer grâce à un vaste **empire** (cf. chapitre 7).



Passage à lire [en français]

Athènes, un modèle (Thucydide, *Histoire de la Guerre du Péloponnèse II*, 37)

Au cours de l'hiver 431 avant J.-C., Périclès, un homme d'État athénien très prestigieux, prononce l'éloge funèbre des premiers Athéniens morts au combat face aux Lacédémoniens. Il en profite pour vanter les mérites de la démocratie athénienne.

- Périclès dresse un portrait élogieux de la constitution d'Athènes, qu'il considère comme un « modèle » (παράδειγμα) pour autrui. Athènes est un peuple à part pour lui.
- Le maître-mot de la démocratie athénienne, c'est le mot « égalité » (τὸ ἴσος), que l'on retrouve dans un certain nombre de concepts :
 - **égalité de naissance** (ἡ ἰσογονία), qui signifie que tous les Athéniens autochtones ont les mêmes droits à la citoyenneté.
 - **égalité de partage** (ἡ ἰσονομία) qui renvoie au partage à part égale du pouvoir entre citoyens : chacun peut participer à la vie politique.
 - **égalité de parole** (ἡ ἰσηγορία), qui correspond au droit qu'a chaque citoyen de prendre la parole dans l'Assemblée selon un temps imparti, le même pour chacun.
- L'autre grand principe qui régit la démocratie athénienne, c'est la liberté (ἐλευθέρως). Un citoyen, c'est un homme libre (par opposition à l'esclave, le δοῦλος). Mais à Athènes, bien que le régime politique soit un régime démocratique, tout homme libre n'est pas citoyen et n'accède pas à la vie politique.
- Enfin, ce qui prime, c'est le respect des lois qui sont les seules garantes de la démocratie, idée fréquemment reprise par Eschine ou Démosthène. Il ne faut jamais « rien faire d'illégal » (οὐ παρανομοῦμεν).